



NAPA

Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°78
Septembre 2014



Edito (WPC – 2 mois)
Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Martha est morte.

Le premier septembre 1914, il y a 100 ans exactement, Martha est morte au zoo de Cincinnati (USA). Elle était la dernière représentante de son espèce, le pigeon migrateur américain (*Ectopistes migratorius*).

Cette espèce était encore présente en très grand nombre sur tout le continent nord-américain au cours du XIXème siècle. Les estimations des effectifs se chiffraient en milliards d'individus. C'était un élégant oiseau d'une quarantaine de centimètre, fin et agile. Bec noir, pattes rouges, au plumage gris-bleu, des reflets métalliques sur les ailes et rouge-orangés sur la gorge. Il se nourrissait de fruits, de graines, d'insectes... bref, un pigeon.

Sa caractéristique principale était son mode de vie : l'espèce nichait en incroyables colonies regroupant des millions d'oiseaux sur plusieurs kilomètres carrés. Toutes les descriptions de l'époque, un peu romantiques sans doute, concordent : quand les pigeons arrivaient dans une région, ils formaient des nuées dont le front s'étendait sur plusieurs kilomètres de long. Leur passage masquait le soleil et obscurcissait le ciel jusqu'à plonger les observateurs dans la pénombre. Ils se posaient sur tous les perchoirs possibles jusqu'à envahir toutes les branches, provoquant la chute de celles-ci quand ce n'était pas tout l'arbre qui tombait. Certains comptages estimaient que plus de deux milliards d'oiseaux pouvaient se rassembler pour migrer ensemble.

En 1830, Jean Jacques Audubon, célèbre naturaliste américain, eut ces mots à l'arrivée d'un vol de migrateurs : « Le ciel était littéralement rempli de pigeons, la lumière de midi était obscurcie comme par une éclipse ; les fientes pleuvaient comme des flocons de neige fondante. Les pigeons continuèrent à passer en nombres toujours aussi importants durant trois jours consécutifs... »

Ces pigeons migrateurs étaient indestructibles. Ils étaient pourtant des proies faciles car il suffisait de tirer au hasard dans le ciel pour les faire tomber en nombre. On développa donc des armes spécialement pour les récolter en masse (des canons à mitraille), des compétitions où le gagnant accumulait le plus de milliers d'oiseaux, le seuil de 30 000 étant le minimum pour participer, on incendiait les arbres pour en prendre encore plus, la nuit, puis vinrent les filets...L'espèce déclina puis se raréfia doucement mais sûrement. Ce qui faisait sa force (cette capacité à vivre en troupes innombrables) faisait sa faiblesse (une incapacité à vivre isolément). Tant et si bien qu'à la fin du siècle, il ne restait pratiquement plus de pigeons migrateurs et bientôt, seuls de rares individus en captivité demeurèrent. Mais il ne fut jamais possible de l'élever dans la solitude d'une volière...



Martha fut la dernière à rester. Dans sa cage du zoo de Cincinnati, elle était la seule rescapée de milliards d'oiseaux massacrés futillement en quelques décennies. Simplement parce que la nature semblait

inépuisable et qu'on pouvait donc s'amuser avec elle. L'histoire raconte qu'elle mourût à une heure du matin, le 1^{er} septembre 1914. C'est sans doute la seule représentante de son espèce dont on prit la peine de mentionner la mort...

Ce pigeon ne fut pas la première espèce que l'homme a effacé de la terre (voir la lettre NAPA n°75 et la fable du Dodo) et ce ne sera pas la dernière, nous le savons, nous le voyons. Mais son histoire dramatique, presque incroyable, devrait nous servir de leçon et le silence de Martha, aujourd'hui disparue, emplir nos oreilles d'un cri d'alarme insupportable.

Le WPC – C'est dans 2 mois !

Supérieure à la somme de ses composantes: la complémentarité environnementale des aires protégées à gouvernance publique, privée et communautaire

Par Tiphaine Leménager (AFD), Delphine King (MKKltd), Joanna Elliott (FAE), Helen Gibbons, Anthony King (+)

Directions 1 et 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Le Millennium Ecosystem Assessment a clairement démontré que tous les écosystèmes de la Terre ont été profondément transformés par les activités humaines. La perte de la diversité biologique qui en résulte hypothèque la fourniture d'un large éventail de services écosystémiques dont dépend l'humanité (MA, 2005). Dans ce contexte de crise sans précédent (UICN, 2010), les aires protégées (AP), qui ont longtemps été considérées comme la pierre angulaire de la conservation de la biodiversité, sont décidément appelées à jouer un rôle prépondérant (Bruner et al., 2004).

Selon l'UICN, une aire protégée est "un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par des moyens efficaces, juridiques ou autres, afin d'assurer la conservation à long terme de la nature ainsi que des services écosystémiques et des valeurs culturelles associées" (Dudley, 2008). Les aires protégées ne sont cependant pas uniformes. Sur la base du droit de propriété, trois principaux types d'aires protégées peuvent, par exemple, être différenciés : les AP de l'État appartenant au gouvernement ou à ses institutions, les AP privées appartenant à des particuliers ou à des sociétés détenant les titres fonciers et les AP communautaires détenues collectivement par les communautés. Dans la plupart des grands paysages

de conservation, un mélange d'AP étatiques, privées et communautaires existe, résultant d'une série complexe d'événements, au fil du temps.

Fait notable, bien qu'un travail considérable a été conduit pour comprendre l'efficacité de ces différents types d'aires protégées, il semble qu'il y a eu peu d'enquêtes sur la façon dont une combinaison de ces différents types, au sein d'un système, affecte les résultats globaux de conservation de l'environnement. C'était donc le but de l'étude présentée ici. En utilisant le concept de la complémentarité de l'environnement, cette étude cherche à savoir si la présence de différents types d'aires protégées dans un paysage a un effet positif sur les résultats de conservation de la biodiversité ou non. En d'autres termes, son objectif était de trouver, en reprenant les mots d'Aristote, si le résultat de l'ensemble (c'est à dire le système global d'AP) est supérieur à la somme des résultats de ses parties (à savoir les AP individuelles qui composent le système).

Le Kenya a été choisi comme support de l'étude en raison de son large spectre de types d'AP. La méthodologie est constituée d'un mélange d'entrevues, d'une revue complète de la littérature et de l'étude de deux cas au niveau de paysages, à savoir l'Ewaso Nyiro et les écosystèmes de Mara (partie centrale et sud du Kenya).



Paysage du Masai Mara

Un cadre d'analyse pour comprendre la complémentarité environnementale entre les types d'aires protégées

Aucun article sur ce sujet ne définit en fait la complémentarité de l'environnement entre les différents types d'AP. Dans le but de cette recherche, elle a été définie comme étant "l'amélioration des progrès vers la réalisation des résultats environnementaux souhaitables, grâce à la présence d'AP communautaires, d'AP privées et

d'AP publiques, les unes aux côtés des autres". Un cadre conceptuel a été construit pour guider l'analyse (voir l'article complet pour plus d'information). Ce cadre prend comme point de départ le fait que l'objectif d'un réseau d'aires protégées est de fournir des résultats environnementaux. La quantité des progrès réalisés est déterminée par une combinaison de facteurs qui améliorent ou contraignent les résultats (6 d'entre eux sont identifiés: économique, financement, législation, gestion, socio-politique et écologique, voir ci-après pour plus de détails). Ces facteurs sont à leur tour influencés par des facteurs externes ou des chocs (par exemple la récession économique mondiale, les changements climatiques, etc.). Ce cadre conceptuel permet l'exploration de la façon dont les AP privées, communautaires ou étatiques peuvent s'entraider pour atteindre les résultats environnementaux souhaités. Dans cette approche :

i) La dimension écologique est liée à comment le fait d'avoir différents types d'aires protégées peut améliorer la conservation de la zone, la connectivité entre les zones sous conservation, les types d'habitats et/ou la diversité des espèces couvertes par le réseau.

ii) La dimension économique porte sur la manière dont les différents types d'AP peuvent générer des avantages économiques supplémentaires à différents niveaux, et/ou accroître l'efficacité économique (par exemple en réduisant les coûts). Plus grande est la réussite économique du système, plus il devient durable et donc atteint les résultats environnementaux souhaités.

iii) La dimension financement permet de savoir comment l'existence de différents types d'AP peut augmenter la diversité et le volume des fonds disponibles et réduire les risques estimés d'investissement.

iv) La dimension législative s'intéresse à savoir comment l'existence de différents types d'AP dans un réseau peut améliorer le développement des cadres législatifs qui, directement et indirectement, soutiennent la conservation de la biodiversité.

v) La dimension gestion porte sur comment l'existence de différents types d'AP peut globalement renforcer la gestion des aires protégées individuelles mais aussi le réseau dans son ensemble grâce à l'amélioration des compétences et de l'expertise, ainsi que de l'efficacité des systèmes de gestion.

vi) La dimension socio-politique se rapporte à la façon dont l'existence de différents types d'AP peut augmenter le soutien social et/ou politique du système de conservation dans son ensemble par les différents groupes de parties prenantes.

La complémentarité environnementale en action

Des complémentarités approfondies ont été identifiées dans chacune des six dimensions décrites dans le cadre précédemment évoqué. Prenons seulement deux exemples, parmi d'autres présentés dans le rapport principal, pour illustrer comment cela fonctionne.

En ce qui concerne, par exemple donc, la dimension financement : dans l'Ewaso, les gestionnaires des aires protégées privées et communautaires ont indiqué qu'ils recueillent des fonds avec succès et qu'ils soutiennent les AP de l'Etat dans leurs efforts de conservation, en agissant comme un refuge, en réduisant la pression et augmentant la connectivité.

En plus de cela, certaines AP privées ont beaucoup fait pour soutenir les efforts de collecte de fonds pour les aires protégées de la communauté, et ont constaté que cela les aide alors à recueillir des fonds pour elles-mêmes, surtout lorsque ces fonds proviennent du secteur du développement. La présence d'un mélange d'AP peut donc permettre à chaque acteur de raconter une meilleure «histoire» pour sa collecte de fonds, et donc augmenter la quantité potentielle de financements disponibles pour la conservation.



Naboisho conservancy, une AP privée dans le Mara

En ce qui concerne la dimension gestion, il a été dit par exemple que les différents types d'AP ont des réseaux de renseignement et de sécurité complémentaires. Les gardes non armés comme ceux des AP communautaires comptent sur les gardes officiels armés (de l'Etat en général) pour contrer et si nécessaire d'arrêter les criminels dangereux. En même temps, les patrouilles dans les aires protégées communautaires sont mieux

acceptées quand un représentant de la communauté fait partie de l'équipe de patrouille. La combinaison de gardes étatiques et non-étatiques conduit à une plus grande sécurité en général, à la fois pour la biodiversité et pour les populations locales.

Au-delà de la complémentarité environnementale qui a été trouvée dans chacune des six dimensions, la recherche a également révélé la complémentarité intéressante entre ces dimensions. Par exemple, dans l'Ewaso, les AP communautaires sont considérées comme importantes en raison de leur légitimité sociale. En outre, parce qu'elles génèrent des retombées économiques pour la communauté locale, elles ont le potentiel de susciter l'intérêt pour la biodiversité et la conservation. Cependant, les aires protégées communautaires ne sont pas suffisantes en elles-mêmes. Leur degré de gestion professionnelle peut varier et si des opportunités économiques plus compétitives devaient apparaître il n'y a aucune garantie que la conservation serait perçue comme une utilisation optimale des terres.

Elles ont aussi un accès limité à des sources de financement durables et en raison de la nature des institutions communautaires, elles peuvent également avoir des processus de prise de décision assez peu rapides et donc être lentes à réagir à des situations critiques.



Dans les AP privées, des activités comme l'équitation ou la randonnée sont possibles et encadrées

Les AP privées, en revanche, sont particulièrement appréciées pour leur souplesse et leur capacité à réagir rapidement à de nouvelles situations. Elles ont démontré leur succès dans la conservation de la faune et sont perçues en général comme étant gérées de manière efficace. Elles ont tendance à faire preuve d'innovation avec de bonnes connexions

au marché et la volonté, voire la capacité à prendre des risques. Les AP privées sont considérées comme efficaces pour obtenir un financement - souvent en raison des vastes réseaux personnels et professionnels et l'engagement et la passion de leurs propriétaires. Les AP privées sont également considérées comme de bons voisins pour les communautés locales environnantes où elles ont des programmes de sensibilisation, créent des opportunités pour les entreprises de la communauté et ajoutent à la sécurité locale. Comme dans le cas des AP communautaires cependant, elles ne sont pas considérées comme suffisantes parce qu'elles ne sont pas assez nombreuses et d'une taille suffisante pour être durable. Il a également été souligné que, comme elles sont détenues individuellement, elles ne sont pas toujours considérées comme faisant partie de la « population locale » ainsi ne génèrent pas le soutien politique que les aires protégées communautaires reçoivent. En outre, il est estimé que les objectifs de l'AP peuvent changer selon les caprices du propriétaire ou au gré d'un changement de propriétaire.

En revanche, les AP étatiques sont perçues comme peu susceptibles d'avoir un changement soudain dans leurs objectifs compte tenu de leur mandat de conservation. Elles assurent ainsi la sécurité continue, à long terme, pour les objectifs de conservation et ce au niveau national - au moins en termes de politique de conservation, même si l'engagement politique sur le terrain n'est pas toujours aussi fort. Les AP de l'État sont également l'épine dorsale de l'industrie touristique au Kenya, qui génère des emplois et contribue de manière significative au PIB et aux recettes d'exportation jugées cruciales pour le développement économique à long terme du pays. Les inconvénients des AP de l'État comprennent, dans un certain nombre de cas, leur manque de soutien populaire. Une autre limite est le niveau insuffisant de ressources allouées à leur gestion et donc la performance de conservation médiocre de certains d'entre elles.

Conclusions - recommandations

Ces résultats mettent en évidence que le débat polarisé, plaidant pour un modèle d'AP contre un autre, n'est pas utile et pourrait même entraver le développement d'un réseau d'aires protégées efficace. Ils montrent qu'il est nécessaire de conduire la discussion cependant pour surmonter ces controverses caricaturales et promouvoir la réflexion en mettant l'accent sur la complémentarité des AP plutôt que sur un modèle d'AP supposé être meilleur.

La recherche met l'accent plus particulièrement sur le rôle important, actuellement sous-évalué, des AP de l'État. Elles sont identifiées par tous les intervenants interrogés comme un pilier essentiel pour la conservation. Cependant, même si elles sont essentielles, elles restent insuffisantes et sont rarement le seul type d'AP dans un paysage donné. On a ainsi montré que d'autres types d'aires peuvent être compris comme un support aux AP de l'État, plutôt qu'une alternative ou un substitut. La recherche suggère que la diversité des types d'aires protégées doit être considérée comme un avantage et une source de bénéfices pour la conservation plutôt que de les regarder comme opposées. Il est évidemment nécessaire et pertinent d'améliorer l'efficacité de chaque type d'AP. Mais la recherche souligne l'importance pour la réflexion sur la conservation d'examiner systématiquement le réseau d'aires protégées dans son ensemble. De cette façon, l'étude suggère qu'il existe un ensemble complexe de complémentarités entre les AP des communautés, de l'État et les aires protégées privées. Les différences dans la capacité de gestion, les compétences du personnel, l'acceptabilité sociale, l'accès aux ressources financières, les produits touristiques, les ressources écologiques, etc. entre ces types d'AP démontrent qu'elles produisent de la complémentarité et de l'addition qui contribuent indéniablement à renforcer l'ensemble du secteur des AP et augmentent sa capacité de résistance pour générer des résultats environnementaux.

En outre, cette étude invite à ne pas rester coincé dans une vision restrictive des outils de gestion de l'environnement, et incite à avoir une vision plus large. Au sein de chaque ensemble d'outils, dans notre cas les aires protégées, il existe des variétés infinies de déclinaison au sein d'un modèle. Cette déclinaison est inhérente à la pluralité et à la diversité des contextes dans lesquels les outils sont utilisés et aucun outil n'est intrinsèquement meilleur ou pire qu'un autre. Comme le montre l'étude, cette diversité d'outils, ici la diversité des AP, les résultats économiques, sociaux, législatifs, administratifs et, socio-politiques... contribuent tous à l'amélioration des résultats environnementaux.

L'étude souligne également qu'opposer des outils réglementaires (tels que les AP de l'État dans notre cas) à des outils économiques (tels que les AP privées) ou à des outils plus participatifs (tels que les AP communautaires) peut être inadapté dans le cadre de la gestion de l'environnement. Les frontières entre les outils de gestion, ici les AP de l'État, ou privées ou communautaires, ne sont, en

effet, pas claires. Aussi utile que les classifications peuvent être, elles restent toujours trop rigides pour tenir compte de la complexité de la réalité. Elles doivent être nuancées et leurs caractéristiques renseignées par les spécificités du contexte dans lequel elles sont étudiées. Ce qui semble très clair cependant, c'est qu'un outil n'a de sens qu'une fois compris dans le cadre d'une stratégie globale. En fin de compte, c'est certainement la relation entre les différents types d'outils qui permet l'atteinte des résultats de conservation.



Gnous dans le Masai Mara

En ce qui concerne plus spécifiquement les donateurs, la complémentarité peut aussi les aider à être plus stratégiques et efficaces dans leur financement des réseaux d'AP. L'étude jette les bases d'une approche de diagnostic qui éclaire le processus de prise de décision, stimule et favorise le dialogue entre les partenaires. Elle appelle les donateurs à tenir compte de l'ensemble du réseau d'AP, plutôt que de considérer les AP dans une approche au cas par cas. Elle fournit un cadre testé et validé pour identifier les forces et les faiblesses des réseaux d'aires et donc les axes pour les renforcer dans leur ensemble, en mettant l'accent sur les types stratégiques d'AP ou plus spécifiquement sur un modèle. Nos résultats montrent l'importance de considérer cette approche, tout en proposant concrètement une méthodologie fonctionnelle. De même, la recherche montre que, en termes de doctrine, les donateurs n'ont aucun intérêt à favoriser une approche sur une autre. État, collectivités, privé-public et privé, tous les modèles peuvent contribuer positivement à l'ensemble. C'est plutôt l'objectif environnemental ainsi que la reconnaissance du rôle des aires protégées en ce qui concerne la gestion durable de la biodiversité qui devrait constituer la doctrine d'un donateur. L'AP ou les types d'aires protégées à privilégier sont ensuite priorisés par le contexte, ses caractéristiques, ses parties prenantes, en tenant compte des objectifs environnementaux et des complémentarités existantes. Enfin, sur la base des résultats de ce travail, il semble que les donateurs pourraient chercher à financer des projets pilotes dont le but serait de renforcer les synergies identifiées dans un réseau d'AP donné.

Pour conclure, nous pensons que ces éléments de compréhension constituent les fondations pour une meilleure réflexion des politiques publiques sur les aires protégées, mais aussi de nouveaux fondements de la pensée et de l'action pour tous les acteurs directement impliqués dans la gestion et l'évolution attendue des aires protégées. L'objectif d'Aichi n°11 a pour ambition d'atteindre au moins 17% de la planète couverte par les aires protégées d'ici à 2020, et nous estimons que la notion de complémentarité serait utilement considérée comme une « boussole » pour gérer ce défi.

Bibliographie utile

Bruner, A.G., R.E. Gullison and A. Balmford (2004), 'Financial Cost and Shortfalls of Managing and Expanding Protected-Area Systems in Developing Countries', *BioScience*, Vol. LIV, 12, pp. 1119-1126.

Dudley, N. (ed.) (2008), *Guidelines for Applying Protected Area Management Categories*, IUCN, Gland.

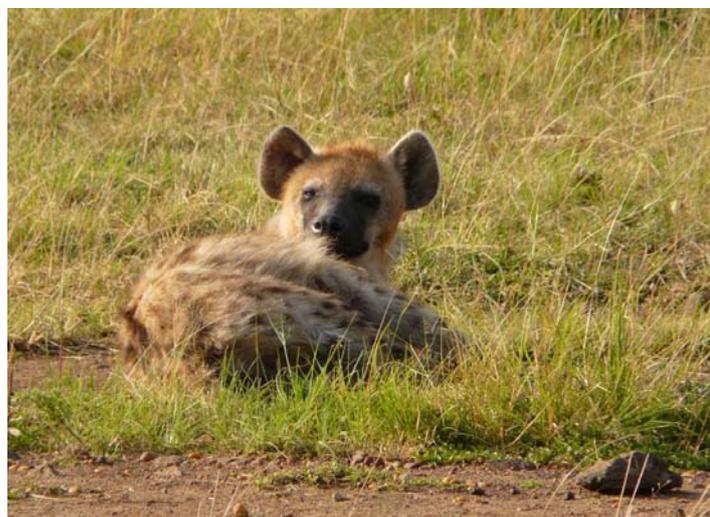
Elliott, J., H. Gibbons, D. King, A. King et T. Leménager (2014), *Exploring Environmental Complementarity Between Types of Protected Areas in Kenya, Focales*, n°19, AFD, Paris.

International Union for the Conservation of Nature (IUCN) (2010), 'Why is Biodiversity in Crisis?' Website article accessed: http://www.iucn.org/iyb/about/biodiversity_crisis/

Millennium Ecosystem Assessment (MA) (2005), *Ecosystems and Human Well-Being: Current State and Trends, Volume 1. Findings of the Condition and Trends Working Group*, edited by Rashid Hassan, Robert Scholes, Neville Ash, *The Millennium Ecosystem Assessment Series*.

Plus d'information:

<http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Focales/19-VA-Focales.pdf>



Paroles d'acteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre

Préparées par Arsène Sanon et Thomas Bacha (programme petites initiatives, IUCN-PACO)

Direction 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

1) La conservation d'une espèce emblématique se construit localement... Une interview de Lawali MALAM KARAMI, coordinateur de l'ONG ATPF - NIGER

Lawali, pourriez-vous nous dire en quelques mots le contexte de création de votre ONG, sa zone d'intervention et les principales problématiques de conservation auxquelles elle est confrontée ?

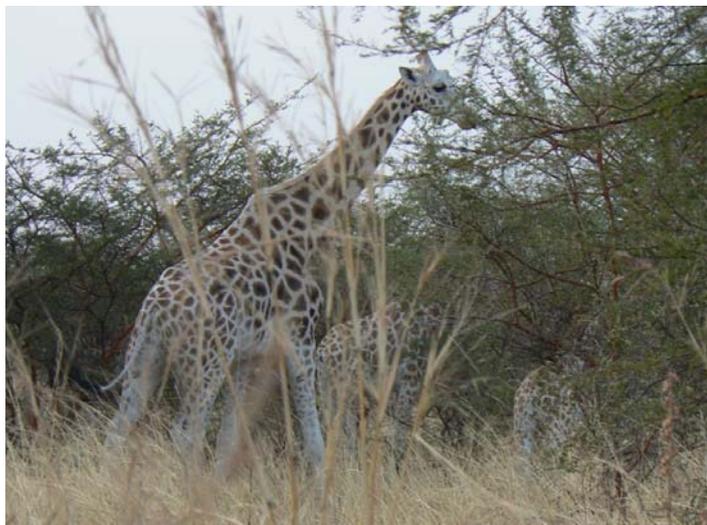
Notre ONG a été créée suite au constat amer de la dégradation des ressources naturelles notamment la végétation induisant la désertification, la perte de la biodiversité, l'insécurité alimentaire et la non prise de conscience des populations à préserver et à gérer durablement ces ressources.

ATPF intervient dans sept régions sur les huit que compte le Niger avec une concentration de ses efforts dans les régions de Dosso et de Tillaréri. Sur le plan de la conservation, des problématiques spécifiques telles que la dégradation de l'habitat des girafes (sous espèce *peralta*) due à la coupe abusive du bois et à des mauvaises pratiques agricoles, le conflit homme/girafes lié aux dégâts que causent ces dernières sur les productions, le braconnage et la méconnaissance des textes relatifs à la gestion de l'environnement et du foncier. Cette dernière problématique m'amène à souligner aussi les difficultés que rencontrent les populations et les élus dans le processus de décentralisation en cours au Niger depuis 1997. Il faut dire que ce processus se caractérise de manière générale par l'insuffisance de certains textes qui ne prennent pas en compte les réalités communautaires ou communales, l'absence du transfert des compétences aux collectivités ou le cas échéant le transfert de compétence sans transfert de ressources.

Dans la vie des ONG locales, on parle souvent de renforcement des capacités. Qu'entendez-vous par « renforcer les capacités d'une ONG » ?

Il faut noter que la vie des ONG tient à la qualité de leurs ressources humaines et leurs dispositions à consentir des sacrifices pour le développement de nos communautés. En ce sens, je dirais que le renforcement des capacités pour une ONG, c'est d'abord l'amélioration de la connaissance de ses ressources humaines. Ensuite vient l'appui structurel

qui consiste à accompagner l'ONG sur le plan de l'organisation et du fonctionnement en la dotant d'outils de gestion efficaces, de matériel et de ressources financières pour répondre aux sollicitations de développement des communautés. En un mot, c'est appuyer l'ONG à être professionnelle, efficace, capable de développer des partenariats et de mener des actions concrètes sur le terrain.



Vous collaborez depuis déjà 3 ans avec le Programme Aires Protégées de l'UICN (PACO). Quelle analyse faites-vous de l'appui de ce programme à votre ONG ? Quelle a été la plus-value de votre partenariat avec ce programme ?

L'appui de l'UICN à notre ONG a été déterminant tant dans le renforcement des capacités, de mobilisation d'autres partenariats/financements, de l'accroissement de nos ressources humaines et matérielles que dans la crédibilité et la visibilité de ATPF. A titre d'exemples, grâce à ce partenariat, le personnel de l'ONG dispose aujourd'hui de compétence en suivi-évaluation de projet, une compétence en SIG existe au sein de l'ONG, l'ONG est passée d'un partenaire financier à 3 partenaires (UE, Fondation Stromme et la Cellule Crise alimentaire) sans compter les prestations de services avec des Projets et Programmes de l'Etat dans le cadre du principe de « faire faire », l'effectif en termes de personnel technique est passé de 2 salariés à 22 et nous conduisons trois projets bien concrets qui nous donnent satisfaction actuellement. En somme l'appui de l'UICN à l'ONG a été très structurant et je peux affirmer que « si le partenariat de l'ONG ATPF avec UICN n'avait pas existé, il aurait bien fallu le créer ».

Quel bilan pouvez-vous faire en termes de réalisations sur le terrain ? Y'a t'il déjà des retombées significatives en termes de

préservation des ressources naturelles et d'amélioration des conditions de vie des populations ?

Notre ONG est d'une part, engagée dans une dynamique de conscientisation des populations et d'impulsion progressive de changements dans leurs pratiques en matière d'exploitation des ressources naturelles et dans la recherche d'un meilleur ancrage de la décentralisation avec une réelle prise en main du développement par les élus locaux.

Sur le premier front, plus de 23 thèmes de sensibilisations ont été abordés dans 5 communes du Niger, la RNA (pratique agricole, reconstitution de l'habitat et de l'alimentation des girafes, protection des cultures contre les dégâts causés par les girafes...) a été adoptée par 240 paysans dans la zone girafe (448 hectares), 200 femmes ont été appuyées pour l'embouche, les activités de récupération des terres « Cash for Work » ont été menées sur plus de 400 hectares avec une participation de 1200 personnes en 2013, 2 conventions locales d'utilisation durable des ressources naturelles ont été élaborées dans les communes de Dantchandou et de Kouré.

Sur le deuxième front, l'ONG ATPF a organisé 3 sessions de formation des conseils municipaux sur les thématiques de gestion des ressources naturelles, le foncier, le code rural au profit des élus locaux et accompagne la mise en place de 24 commissions foncières de Base. Plus en amont, 5 maires ont participé à un voyage d'études et des formations avec d'autres collègues maires de la sous-région.

Vous venez d'étendre votre zone d'intervention autour du Parc W Niger. Quelles sont les perspectives de votre ONG à la périphérie de cet important parc pour le Niger ?

Les perspectives de l'ONG ATPF à la périphérie du Parc W Niger sont de conscientiser les communes et leurs populations riveraines sur les enjeux de conservation du parc W et des ressources encore assez abondantes à sa périphérie. En outre, nous allons accompagner les principaux acteurs que sont la direction du parc, les communes, les services techniques, les populations à travers leurs organisations communautaires à la base à avoir une même vision de la gestion du parc et à s'engager ensemble sur la base d'outils élaborés de manière participative pour sa préservation.

Lire l'interview in extenso sur www.papaco.org,
"initiatives locales pour la conservation"

2) Travailler localement pour améliorer la conservation en Afrique Centrale... Une interview de Franck MACKOUNDI, chef de projet chez ESI CONGO

Franck, vous êtes chef de projet au sein de l'ONG ESI CONGO, qui travaille depuis 2008 maintenant dans le district de Kakamoeka, dans la forêt du Mayombe, à environ 150 km au Nord-est de la ville de Pointe Noire au Congo Brazzaville. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur les enjeux écologiques de votre zone d'intervention ainsi que sur les principales menaces et pressions pesant sur celle-ci ?

Comme vous l'avez dit, la zone d'intervention de notre projet est située en pleine forêt du Mayombe. Elle intègre un ensemble d'écosystèmes riches et importants en biodiversité. C'est une zone exceptionnelle et écologiquement stratégique car elle est située entre la réserve de biosphère de DIMONIKA d'une superficie de 1360 km² et le Parc National de CONKOUATI DOULI d'une superficie de 5049 km². De ce fait, elle joue un rôle de corridor écologique pour de nombreuses espèces animales rares et menacées telles que chimpanzés (*Pan troglodytes*), éléphants (*Loxodonta africana cyclotis*), buffles (*Syncerus caffer nanus*), gorilles des plaines de l'ouest (*Gorilla gorilla gorilla*), panthères (*Panthera pardus*), potamochères (*Potamocheirus porcus*), etc. Nous travaillons actuellement sur la protection des gorilles des plaines de l'Ouest dont les récents inventaires menés en 2012 donnent un indice d'abondance fiable de 0,52 nids au km parcouru pour une densité de gorilles estimée à 0,81 individu/ km² sur un espace de 123 km² au cœur de la zone de projet.



©ESI Congo

Il faut dire que cette zone est source de convoitises et de conflits d'usages tant pour son potentiel économique que pour la qualité des ressources

alimentaires indispensables à la survie des populations riveraines. Ainsi, plusieurs menaces pèsent sur ce corridor écologique notamment :

- L'exploitation forestière et minière qui entraîne la réduction et destruction de l'habitat de la faune sauvage et une ouverture massive des voies d'accès à la forêt ;
- Le braconnage d'espèces protégées telles que le gorille et le chimpanzé par les chasseurs locaux alors que les conventions internationales et les lois Congolaises en interdisent la chasse. Ces espèces sont braconnées pour leur viande vendue sous forme de viande de brousse, prisée par les populations riveraines et les consommateurs urbains. Avant l'installation de notre projet dans cette zone, 10 à 20 gorilles étaient chassés par an, ce qui est énorme. Cette réalité prenait de plus en plus d'ampleur, ce qui pouvait entraîner une perte sèche de biodiversité, dramatique à la fois pour l'environnement naturel de cette zone et pour les populations elles-mêmes.

Face à ce constat, ESI CONGO décide en 2008 de commencer à travailler dans le district. Quelle est la philosophie d'intervention de l'association et quels sont vos principaux acquis sur le terrain depuis cette date ?

Philosophiquement parlant, les actions d'ESI Congo sont menées AVEC et PAR les hommes et femmes qui vivent sur leur territoire afin de garantir la réussite sur le long terme de nos projets. Et donc, cette philosophie d'intervention nous amène à approcher les populations locales riveraines avec un discours simple et clair :

- nous ne venons pas pour faire de la répression mais plutôt pour travailler et collaborer avec vous à préserver l'essentiel de la richesse écologique qu'abrite votre territoire
- il est possible de continuer à jouir durablement des ressources de la forêt si elles sont bien gérées dans le respect des prescriptions réglementaires.

Plus de 5 ans après la mise en place de ce projet, nous constatons une meilleure prise de conscience des acteurs locaux sur la nécessité de ne plus abattre les grands singes notamment les gorilles et les chimpanzés. Depuis 2011, nous n'avons pas enregistré de cas de braconnage de grands singes. En 2013, il y a eu apparition d'un groupe de pachydermes dans la zone du projet avec destruction des plantations. Les éléphants s'étaient rapprochés très près de certains villages et nous étions au bord d'une catastrophe. En temps normal, il y aurait eu tentatives d'abattage par les populations frustrées et excitées. Mais grâce à la sensibilisation, aucun éléphant n'a été abattu.

Cette nouvelle réalité est très encourageante et nous donne encore plus d'arguments pour accentuer le travail avec les communautés pour la préservation du patrimoine naturel de cette zone de projet.

En termes de perspectives, quelles sont-elles pour les mois, voire les années, à venir ? Quelles sont selon vous les priorités pour parvenir à une conservation durable de l'écosystème du Kouilou-Mayombe et des espèces phares vivant au sein de celui-ci ?

Au vu de l'importance de cette zone de projet pour son caractère écologiquement exceptionnel et stratégique, les perspectives sont larges et doivent être considérées sur le long terme. De 2008 à 2013, nous avons exécuté la phase 1 du projet qui avait pour objectif fondamental, au-delà de l'important travail d'inventaire, de mobiliser les communautés locales riveraines, d'engager un maximum de chasseurs sur l'arrêt de la chasse illégale de gorilles et de les fédérer dans une coopérative. Aujourd'hui la coopérative des chasseurs est créée pour perpétuer la dynamique de conservation à travers un travail de sensibilisation des communautés locales et surtout pour développer des activités alternatives et génératrices de revenus non dommageables pour l'environnement. Nous allons prochainement commencer la phase 2 du projet qui consistera à développer ces activités économiques alternatives, à poursuivre la recherche scientifique sur les populations d'espèces protégées présentes dans la zone et à impliquer davantage les populations vivant du braconnage des espèces protégées dans le dispositif du projet. Plus largement, il s'agira de travailler à la mise en place des meilleures conditions possibles pour que les populations locales riveraines prennent le relais de la dynamique de conservation initiée par le projet.

Vous collaborez depuis quelques mois avec le PPI. Globalement, quelles sont vos objectifs en matière de renforcement des capacités ? Quelles seraient vos attentes prioritaires vis-à-vis d'un programme de renforcement des capacités de la société civile africaine tel que celui-ci, et ce pour contribuer plus efficacement à la conservation de l'environnement sur le terrain ?

Globalement, nos attentes sont de deux ordres :

- Continuer, comme c'est déjà le cas, à bénéficier de la circulation et du partage d'informations et d'expériences entre acteurs de la conservation, avec les moyens déjà mis en œuvre : rencontres, formations, mises en contact. De plus, la création d'une plateforme commune ou forum réservé à ces acteurs pourrait offrir un outil supplémentaire pour créer un véritable réseau. Il faudrait alors faciliter son

animation et accroître les échanges directs entre organisations.

- Soutenir localement nos structures pour renforcer leurs capacités de plaidoyer c'est à dire favoriser les échanges, par exemple par l'organisation de rencontres, entre les représentants des institutions internationales, les autorités politiques et administratives des pays concernés et nos associations, pour appuyer notre légitimité et renforcer l'écho de nos messages.

Lire l'interview in extenso sur www.papaco.org, "initiatives locales pour la conservation"

3) De l'intérêt de favoriser la mise en réseau des acteurs de la société civile environnementale... un exemple au Burkina Faso, l'histoire d'un forum...

L'organisation de tribunes d'échanges offrant aux organisations de la société civile (OSC) la possibilité de se rencontrer et de partager leurs expériences et difficultés constitue un premier pas dans l'exercice de réseautage. Dans ce cadre, des programmes d'appui à la société civile environnementale mis en œuvre par l'UICN-PACO, l'UICN-Burkina et le PNUD ont organisé récemment, à Fada N'Gourma (Burkina Faso), un événement de ce type au profit d'acteurs de la société civile intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et de la valorisation des ressources naturelles.

La trentaine de participants a ainsi débattu durant trois jours de leurs contributions respectives dans les domaines de la gestion et de la gouvernance des AP, de la valorisation économique des RN, des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique.

En termes d'acquis concrets, ce forum a permis de valoriser les contributions des OSC qui sont désormais plus impliquées dans la gestion et la gouvernance d'un certain nombre d'AP du pays, ont su mettre en place des cadres de concertation et de collaboration multi-acteurs (Etat, collectivités, OSC, secteur privé) et développer de nouveaux programmes d'accompagnement de communautés et collectivités locales et de nouveaux partenariats techniques et financiers. Un début de réseautage thématique est par ailleurs observé dans le domaine du changement climatique et mériterait sans doute d'être soutenu. Dans le même temps, la combinaison de ces acquis sur le terrain et de l'organisation d'événements de ce type permettant aux OSC de valoriser ces résultats explique peut-être l'implication progressive de ces OSC dans la définition de

politiques nationales relatives à la gestion de l'environnement et des RN.

De multiples contraintes existent néanmoins toujours pour ces acteurs : les insuffisances juridiques, combinées à un manque de reconnaissance des compétences des OSC par l'Etat, les services techniques et les collectivités territoriales, se traduisant parfois par des difficultés dans la collaboration. Des contraintes sont également liées à la forte mobilité du personnel technique des OSC et des collectivités territoriales. Par ailleurs, la timidité du lobbying des OSC vient minimiser leur contribution aux différents débats menant à la définition de politiques relatives à l'environnement, aussi bien au niveau central que décentralisé. Le manque de financements durables constitue bien évidemment toujours un frein à la montée en puissance des acteurs de la société civile et vient hélas souvent saper les acquis obtenus pendant la mise en œuvre des projets. Enfin, ces OSC ont toujours besoin de renforcement de compétences aussi bien sur des aspects techniques liées à leurs domaines d'intervention respectifs que sur des aspects plus transversaux relatifs à toute vie associative.

Pour aller plus loin, à l'issue du forum, les participants ont proposé d'appuyer :

- Le renforcement de la place donnée aux OSC dans la gestion et la gouvernance des RN en appui aux structures étatiques et collectivités. Des actions de plaidoyer doivent, selon elles, être menées en ce sens pour aboutir à une reconnaissance de leur savoir-faire, un renforcement concret des partenariats sur le terrain, voire à une contractualisation pour la maîtrise d'œuvre des projets publics liés à la protection de la nature.
- Le renforcement du cadre juridique et le transfert effectif des pouvoirs, notamment en matière de gestion des RN, aux collectivités.
- L'accès à des financements durables, supposant la construction de partenariats basés sur des plans stratégiques pluriannuels, une bonne gouvernance associative, une hausse de l'échelle d'intervention souvent très localisée des OSC.

Pour plus d'informations, télécharger le rapport de capitalisation disponible à l'adresse :
http://papaco.org/wp-content/uploads/2013/12/Document-de-capitalisation-forum_Fada-2013.pdf



Formation intensive "Construire ensemble l'avenir des sites patrimoniaux : Elaborer et mettre en oeuvre une gestion durable"

Bourgogne (France), juillet 2015

Direction 3 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Cette formation s'adresse aux gestionnaires francophones en poste sur des sites patrimoniaux naturels, culturels et des paysages culturels, décideurs, porteurs de projets ou faisant partie d'une équipe de gestion qui souhaitent améliorer leurs pratiques professionnelles, prendre du recul vis-à-vis de leurs sites et échanger avec des homologues venus du monde entier.

La formation est composée d'une partie de formation intensive en Bourgogne, France, et d'un stage d'immersion de chaque participant dans un site partenaire. Le dossier de candidature est à envoyer avec un CV, une lettre de motivation, une photo et une lettre de recommandation de l'organisme employeur du candidat par mail à marikaarabionnela@polepatrimoine.org

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet <http://www.polepatrimoine.org/activites/ateliers-et-formations-a-venir/61.html>

La date limite de réception des candidatures est fixée au **10 octobre 2014**. Pour plus d'informations sur la formation, ainsi que sur la structure organisatrice, consultez :

<http://www.polepatrimoine.org> et <http://www.grandsitedefrance.com>

Du sel solaire pour préserver la mangrove côtière de Togbin, Commune d'Abomey Calavi

Par Salou Bahirou Zoukifl et Dossou Yovo Pio, AFEL – Bénin

Direction 2 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

Du fait de l'absence d'alternatives économiques diversifiées pour la survie des populations, les ressources aquacoles (poissons et huîtres essentiellement) et forestières de la mangrove de Togbin dans la commune d'Abomey Calavi se retrouvent

surexploitées par les communautés riveraines. En effet, la pression de pêche et les techniques usitées ne permettent plus la reproduction des poissons. De plus, la coupe de la végétation de la mangrove (palétuviers essentiellement) laisse les rivages sans protection contre l'érosion et la sédimentation, mettant ainsi en péril les frayères et les habitats de plusieurs espèces menacées (singes, oiseaux migrateurs, lamantins, sitatungas, loutres, reptiles, etc.). Parmi les activités consommatrices de bois, la production artisanale de sel constitue l'une des plus gourmandes. A titre d'exemple, environ 3 000 tonnes de sel sont annuellement produites par chauffage au bois au niveau de la mangrove de Togbin, nécessitant de consumer plus de 20 000 mètres cube de bois (à base essentiellement de *Rhizophora* et d'*Avicennia*) issus de la même mangrove.



Utilisation du bois de Rhizophora pour la production de sel

Face à ce constat, l'association des femmes exploitantes de la lagune (AFEL) encourage les populations vers des alternatives économiques permettant de réduire la pression anthropique sur les ressources naturelles tout en procurant des revenus substantiels aux populations. Plusieurs initiatives ont ainsi été développées en vue de la diffusion de la production de sel solaire. Dans ce cadre, l'AFEL a bénéficié de l'appui de nombreux partenaires (PPI-FFEM, IUCN-NL, coopération belge à travers l'ADEFIH, le SGP/FEM, etc.).

La technique de production de sel solaire consiste à mettre à profit l'énergie solaire pour faire évaporer l'eau salée aboutissant à la cristallisation du sel. Des bassins sont construits avec la bâche disposée à même le sol (pour empêcher qu'en cas de précipitation, l'eau de pluie ne soit en contact avec le contenu de la bâche). Par la suite, la saumure

obtenue à l'issue de la décantation du mélange d'eau et des croûtes de terres salines est répandue sur la bâche et par évaporation, le sel se cristallise sous l'effet du rayonnement solaire. En termes d'efficacité de la technique, jusqu'à 5 à 6 Kg de sel peuvent être extraits de 10 litres de saumure en 24h par temps bien ensoleillé ; cette quantité de sel produite dépendant bien entendu de la concentration en sel de la saumure.

Depuis le démarrage de ces initiatives de conservation de la mangrove de Togbin et de sa biodiversité en Mars 2007, ce sont 40 femmes qui ont été formées sur les techniques de production de sel solaire et environ 1,2 tonne de sel produites à partir de cette méthode. En extrapolant, ce sont environ 8 000 mètres cubes de bois qui n'ont ainsi pas été coupés et consommés pour la production du sel.



Cristallisation du sel dans la bâche et prêt à être récolté

Depuis Décembre 2012, un projet de développement apicole appuyé par le PPI-FFEM notamment est mis en œuvre avec l'installation d'environ 200 ruches au niveau de la mangrove. En plus d'offrir une alternative économiquement rentable et durable aux communautés riveraines, la présence des abeilles devrait davantage contribuer à protéger la végétation de la mangrove de la coupe intempestive.

Plus d'info :
pidyovo@yahoo.fr

Formation modulaire « faune sauvage et développement »

CIRAD Montpellier – 2 au 13 mars 2015

Dans la plupart des pays tropicaux, les ressources animales sauvages et les milieux naturels qui leur sont associés contribuent à la satisfaction des besoins alimentaires, économiques et culturels des populations. Leurs modes de valorisation sont multiples et complémentaires : chasse, cueillette, élevage d'espèces sauvages, écotourisme, Même si cela ne se vérifie pas systématiquement, une implication forte des communautés locales dans la valorisation des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité est considérée comme le meilleur garant d'un développement rural et d'une conservation durables et maîtrisés.

Par ailleurs, les interactions entre l'Homme et l'animal dans les aires protégées ou leurs périphéries, sont nombreuses et ont un impact, positif ou négatif. Leur gestion s'appuie sur des approches qui prennent en compte la diversité des facteurs et des acteurs concernés.

Le but de cette formation est d'apporter une vision pluridisciplinaire de la gestion de la faune aux cadres impliqués dans la gestion des ressources naturelles, avec un focus sur les pays du sud. Cette approche leur permettra d'analyser les problèmes de façon globale en tenant compte, dans leurs contextes, des différents facteurs, acteurs et outils existants.

À l'issue de cette formation, les participants doivent être en mesure de prendre en compte la dimension faune sauvage dans la planification et la mise en œuvre d'activités de développement rural. Pour ceux qui opteront pour la formule (cours + terrain), la mise en situation sur des terrains du sud leur permettra d'appréhender directement les thématiques abordées en salle.

Les participants devront être capables :

- de décrire les principaux systèmes de valorisation de la faune sauvage (chasse, viande de brousse, écotourisme, élevage, tourisme de vision...);
- d'analyser les interactions entre faune et activités humaines (transmission de maladies, compétition sur les ressources, prédation, services, patrimoine...).
- d'identifier les outils et les méthodes de gestion et de conservation de la faune sauvage qui sont utilisables dans le contexte local (réglementation, élevage de gibier,

gestion participative de la faune, gestion de la chasse, aménagement du territoire...).

Les candidatures comprenant un CV détaillé, une lettre de motivation et des indications sur l'organisme de gestion de la bourse ou autres sources de financement, doivent être adressées par e-mail à formation-emvt-fvi@cirad.fr

Voir aussi : <http://formation-elevage-suds.cirad.fr/>

La Liste Verte des Aires Protégées - Où en sommes-nous en Afrique ?

Direction 9 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

La Liste Verte de l'UICN des aires protégées est une initiative qui vise à identifier et à célébrer les aires protégées qui ont réussi à atteindre les meilleures normes de gestion. Elle contribue à la mise en œuvre du Plan Stratégique pour la Biodiversité de la Convention sur la Diversité Biologique, particulièrement son onzième objectif, dont une des exigences est la gestion effective et équitable des aires protégées. Pour plus d'info, voir la lettre **NAPA n°55** (en ligne sur www.papaco.org) et également www.iucn.org.

En Afrique, le Kenya a été sélectionné comme pays pilote et travaille depuis deux ans au développement de la méthode. Les standards, les critères, les indicateurs ont été revus et les questionnaires ont été préparés et mis en œuvre dans 6 sites représentant tous les types de gouvernance (privée, étatique et communautaire). Une visite de terrain a été organisée sur chaque site. Les premiers sites nominés (probablement 2) seront présentés au congrès mondial des parcs en Novembre.



Les représentants des groupes de référence des pays pilotes, à Acacia camp, au Kenya, en juin dernier

Un film présentant la LV au Kenya est visible sur <http://www.youtube.com/watch?v=cGM8iXa32LA>

Fin juin, un atelier réunissant tous les groupes de référence (organe établissant pour chaque pays la liste des candidats possibles) existant dans le monde (Colombie, Australie, Chine, Italie, France, Espagne, Corée...) a été organisé près de Nairobi. Il a permis de partager l'expérience de chaque pays et d'avancer

sur la mise en place de la liste verte, au niveau global. L'ensemble des procédures nécessaires pour la mise en œuvre de la liste verte a été finalisé et les présentations pour le Congrès ont été préparées.

A suivre donc bientôt !



OFFRE DE STAGE : dans le cadre des activités de renforcement des capacités de la société civile africaine, l'UICN-PACO, dans le cadre du PPI, est à la recherche d'un stagiaire. Basé à Yaoundé, il/elle devra travailler sur des questions de capitalisation d'outils utiles aux ONG partenaires du PPI. La deadline pour candidater est fixée au 16 septembre 2014, minuit.

Pour plus d'informations : www.papaco.org

CONGRES MONDIAL DES PARCS - Sydney, 12 – 19 novembre 2014

*Des parcs, des hommes, une planète :
des solutions pour nous inspirer*



Vers une gouvernance et une gestion modernes des AP... 22 histoires pour nous parler de conservation en Afrique. En route vers le Congrès Mondial des Parcs !

La préparation des présentations qui seront faites au congrès se poursuit (voir précédentes NAPA). Les 22 « champions » seront présents dans les courants 1, 5, 6 et 8 du congrès, au cours d'ateliers, de side-events et de présentations de posters. Une réunion de finalisation de tous les supports se tiendra à Johannesburg début octobre. Plus d'info sur cette initiative sur www.papaco.org avec en particulier le résumé des 22 histoires sélectionnées et une présentation rapide de chaque champion et de son projet. Des vidéos de nos champions sont également disponibles...

A suivre !



Ce programme est financé par l'Agence française de Développement, la Fondation internationale pour le Banc d'Arguin et le projet BIOPAMA (Union Européenne)



NAPA – CONTACTS

www.papaco.org et www.iucn.org

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Chargée de programme - Liste Verte et Congrès Mondial des Parcs

leo.niskanen@iucn.org
christine.mentzel@iucn.org
houssein.rayaleh@iucn.org

UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)
Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD
Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial
Conseiller technique – Programme UICN de gestion de la Biodiversité - IGAD

bora.masumbuko@iucn.org
youssof.diedhiou@iucn.org
lacina.kone@iucn.org
thomas.bacha@iucn.org
arsene.sanon@iucn.org

UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)
Chargée de programme Climat
Chargé de programme Patrimoine Mondial
Chargé de programme – Appui aux ONG et aux collectivités
Coordinateur du volet renforcement des capacités (PPI) – Appui aux ONG – Afrique Centrale
Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG – Afrique de l'Ouest

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN